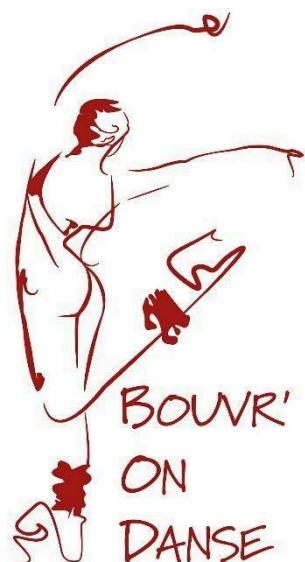




RÈGLEMENT INTÉRIEUR

BOUVR'ON DANSE

2025/2026

▣ ADMISSION À LA SECTION BOUVR' ON DANSE

L'admission à la section "BOUVR' ON DANSE" de l'Amicale Laïque de Bouvron est soumise à une inscription dont le montant est fixé chaque année par le bureau, et au respect du présent règlement qui devra être signé par le responsable légal. Nous vous rappelons que vous êtes membre de fait, et à ce titre, vous partagez la responsabilité du fonctionnement de la section.

Les membres de la section "BOUVR' ON DANSE" ne prêtant leur concours qu'à titre bénévole et gratuit, ils ne peuvent être directement mis en cause à l'occasion de litiges nés du fonctionnement ou engagements de la section.

▣ INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS

Modalités de paiements :

- ▣ Le règlement de l'affiliation à la F.A.L doit se faire en dehors du paiement de la cotisation. Cette affiliation est obligatoire au moment de l'inscription. Cette affiliation ne sera pas rendue en cas de désistement, à la suite du cours d'essai.
- ▣ Le règlement de la cotisation correspondant à la section est **obligatoire** au moment de l'inscription. Une année entamée est due intégralement sauf en cas de force majeure justifiée par un certificat médical.

Les cours :

- Les cours sont assurés par Aglaé Simon, diplômée d'Etat
- Les cours sont dispensés les :
 - Le lundi 17h-18h (initiation - CP et CE1) / 18h-19h15 (6ème) / 19h15-20h30 (5ème) / 20h30-21h45 (adultes 2)
 - Le jeudi 17h-17h45 (éveil - maternelle) / 17h45-18h45 (CM1) / 18h45-20h15 (4ème/3ème) / 20h15-21h30 (adultes 1)
 - Le vendredi 17h-18h (CE2) / 18h-19h (CM2) / 19h-20h30 (2nde) / 20h30-22h (lycée et +)

Les tarifs

- Cours de 45 min 117 €uros (3 chèques de 39 euros)
- Cours d'1 heure 156 €uros (3 chèques de 52 euros)
- Cours d'1h15 195 €uros (3 chèques de 65 euros)
- Cours d'1h30 234 €uros (3 chèques de 78 euros)

Abaissment de 10% à partir de 2 inscriptions dans la même famille

Abaissment de 20% à partir de 3 inscriptions dans la même famille

- Encaissement des chèques à l'ordre de : AL Bouvr'On Danse
En octobre / janvier / mars (si le paiement en 3 fois est choisi)
- Tarifs affiliation : (Règlement à effectuer en dehors de la cotisation à l'ordre de l'Amicale Laïque)
 - Adulte né en 2008 et avant : 27 €
 - Enfant né en 2009 et après : 14 €

□ DEBUT DE COURS

Les cours débiteront à partir du lundi 22 septembre 2025.

□ RÉUNION DE RENTRÉE

Afin de faciliter l'organisation de l'année, concernant les cours et les galas notamment, il est vivement recommandé aux adhérents d'assister à la réunion de

rentrée de la section danse. De même, en tant qu'amicaliste, la présence de chacun à l'assemblée générale de l'Amicale est fortement souhaitée. A chacune de ces réunions, les adhérents votent et participent ainsi à la vie de l'association.

Une réunion de rentrée aura lieu en début de saison, y participer vous permettra de :

- Découvrir le fonctionnement de la section.
- Et enfin, montrer votre soutien aux bénévoles et au professeur qui travaillent toute l'année pour que la danse continue dans les meilleures conditions possibles.

Cette année la réunion de rentrée de la section danse se déroulera le jeudi 18 septembre 2024 à partir de 19h.

□ **ORGANISATION DES COURS**

- Il est demandé aux parents de ne pas rentrer dans la salle de cours.
- Pas de tenue exigée, mais il est important que l'élève soit à l'aise (t-shirt et leggings). La pratique de la danse se fait pied nu. Les cheveux doivent être attachés. L'élève doit se munir d'une gourde ou bouteille d'eau pour pouvoir s'hydrater pendant le cours.
- L'élève doit arriver 10 minutes avant le début du cours et se préparer dans le vestiaire. Il entrera dans la salle de cours lorsque l'autorisation lui en sera donnée par le professeur. L'élève reste sous la responsabilité de son accompagnateur jusqu'à son entrée dans la salle de danse.

Absence du professeur :

- **En cas d'absence du professeur** (sauf congé maladie ou évènements familiaux), celui-ci est tenu de remplacer ses cours afin que le planning soit respecté.
- La section dégage toute responsabilité en cas d'absence imprévue du professeur. **Les parents doivent donc s'assurer de la présence de**

celui-ci avant de laisser leur enfant. DANS LA MESURE DU POSSIBLE, CHAQUE FAMILLE SERA AVERTIE PAR MAIL, OU PAR AFFICHAGE À LA SALLE.

- *Vol : Nous ne sommes pas responsables des objets personnels laissés dans le vestiaire.*
- *Les objets et vêtements laissés dans le vestiaire à la fin de l'année seront donnés à une association.*

□ CORRESPONDANCE

- L'adresse email indiquée lors de l'inscription servira de boîte aux lettres (plus de papier). Les informations diverses concernant les cours et la section y seront transmises. **Pensez à consulter vos messages régulièrement, particulièrement avant le cours, à renvoyer l'accusé de réception et à nous signaler vos changements d'adresse ou problème de réception.**

Adresse Mail bouvrondanse@gmail.com

- Si vous avez des documents à remettre à la section, vous pouvez les déposer dans la boîte aux lettres de l'Amicale laïque se situant à l'entrée du parking de l'école Félix Leclerc à Bouvron, le tout dans une enveloppe à l'attention de « Bouvr'On danse ». Merci de nous informer de ce dépôt par mail.
- Un tableau d'affichage est consultable à la salle de danse. **Merci de le consulter.**

□ BUREAU

- Responsable section : AUMAILLE Virginie
- Trésorière : LE MERLUS Marianne
- Trésorière en binôme: COUTURIER Sandrine
- Trésorière adjointe : SUTEAU Valérie

▣ Membres : LAUNAY Fabienne, LOGETTE Sonia, ARCANGELI Solène,
MORIZUR Manuella, GIRAULT Louna et SOUFFLET Evane

En vous souhaitant une belle année dansée,

LE BUREAU